



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

## Procès-verbal du Conseil Communautaire du Lundi 19 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi dix-neuf mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, légalement convoqués, se sont réunis au Centre Jules Verne, sous la Présidence de Monsieur Jacques COTEL, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

**Délégués Titulaires :** Marie-Line DUFRESNES (Ansauvillers), Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) ; Gilbert DEBRAINE (Blancfossé) ; Nicole CORDIER (Bonneuil-les-eaux), Dominique VAN VYNCKT (Bonneuil-les-Eaux) ; Vincent LOISEL (Bonvillers) ; Jean CAUWEL (Breteuil), Marie-José AUBET (Breteuil), Jacques COTEL (Breteuil), Jannie ANCELLIN (Breteuil), Eric FONGUEUSE (Breteuil), Annie BRUGAIT (Breteuil), Françoise SENECHAL (Breteuil), Jacky DANEZ (Breteuil) ; Thierry VANDEPUTTE (Broyes) ; Francis MENU (Bucamps) ; Eric TRIBOUT (Catheux) ; Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards) ; Jean-Pierre COET (Conteville) ; Jean-Marie TALLON (Cormelles) ; Jean-Pierre GREVIN (Le Crocq) ; Yvette PARMENTIER (Croissy-sur-Celle) ; Jean PUPIN (Domeliers) ; Didier CORNET (Fontaine Bonneleau) ; Catherine SABBAGH (Froissy), Fredy SADAUNE (Froissy) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Stéphane DAUTRESIRE (Hardivillers) ; François SENCE (La Hérelle) ; Gérard LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; Renée GERARD (Mory-Montcrux) ; Jean Pierre NIGRO (La Neuville St Pierre) ; Arlette DEVAUX (Oroër) ; Dominique GAUDEFROY (Puits la Vallée) ; Herve COMMELIN (St André Farivillers) ; Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye) ; Pierre MAASCHELEIN (Tartigny) ; Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt) ; Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply) ; Jean Pierre GENESTE (Viefvillers) ; Patrice TRAËN (Villers Vicomte).

**Délégués Suppléants (avec voix délibérative) :** Sylvain GERMAIN (Esquennoy) ; Marcel De KEUKELAERE (Fléchy) ; Philippe GEERAERT (Le Mesnil St Firmin) ; Christiane LOISEL (Montreuil sur Brèche) ; Denis PYPE (Oursel Maison), Yves MARTIN (Paillart).

**Pouvoirs :** Marc DESJARDINS (Abbeville St Lucien) à Jacques COTEL (Breteuil), Dominique CORDELLE (Bacouël) à Jean CAUWEL (Breteuil) ; Françoise VAN CANNEYT (Breteuil) à Marie José AUBET (Breteuil) ; Luc VENTRE (Gouy les Groseillers) à Sylvain GERMAIN (Esquennoy) ; Brigitte DEGUEHEGNY (Plainville) à Vincent LOISEL (Bonvillers) ; Maurice LEBAN (Sérévillers) à Thierry VANDEPUTTE (Broyes).

**Excusés :** Gilles HERPIN (Campremy) ; Philippe JACQUIER (Noirémont) ; Jacques TEINIELLE et Corinne LONGFILS (Noyers St Martin) ; Alain VASSELLE (Oursel Maison), Jean-Pierre LAFFINNEUR (Puits la Vallée).

**Délégués suppléants (sans voix délibérative) :** Michèle VRIZET (Domeliers) ; Bernard PLESSSIER (Mory-Montcrux), Maria PULCINI (Oroër).

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DUFRESNES

En préambule, Monsieur CAUWEL et son conseil municipal se disent ravis d'accueillir le conseil communautaire à Breteuil.

Il ajoute que les petits fascicules relatifs à la programmation culturelle de Breteuil sont remis à chaque commune et les invite donc à venir en profiter.

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue du conseil.

Quelques élus se plaignent de recevoir leur convocation trop tardivement.

Monsieur COTEL précise qu'il va revoir le fonctionnement avec le secrétariat général.

### **Point n°1 : Approbation du compte rendu de la séance du 13 Février 2018**

Le compte-rendu n'appelle pas de remarques particulières bien qu'il fut envoyé par mail.

Monsieur Germain (suppléant de M. EVRARD- Esquennoy) ne se prononce pas sur l'approbation du Procès-Verbal car il ne l'a pas eu.

Monsieur SENCE ajoute que souvent les documents pour les commissions arrivent (par mail) le jour même. ;

#### Présentation REV3 :

Monsieur LOISEL explique que la CCOP a été contacté pour cet appel à projet. La Région a retenu la CCOP car c'est une collectivité rurale, de taille modeste, qui possède déjà des installations (éoliennes, panneaux solaires...)

Il ajoute que ce sujet sera évoqué lors de la prochaine commission « développement durable » qui se tiendra lundi 26 mars à Bonvillers.

Monsieur VERSCHAE présente le projet à l'aide d'un support projeté à l'assemblée. Le dossier sera monté par le SE60.

Monsieur MENARD est étonné d'apprendre que la décision est prise avant la commission.

Cet appel à projet n'est pas nouveau, le SE60 prévient maintenant. On rend donc un dossier dans la précipitation.

M. LOISEL dit qu'il a eu l'information il y a très peu de temps et qu'il s'agit là d'une opportunité puisque cela ne coûte rien à la CCOP. Le territoire est reconnu sur ce sujet.

Monsieur MENARD souligne qu'on a déjà connu ce genre de chose qui ne coûte rien au début mais après ??? et ajoute que le SE60 devait être informé bien en amont. Il poursuit en disant que mise à part la géothermie du musée rien n'a été fait sur le territoire

Monsieur COTEL dit qu'il s'agit là de faire une lettre d'attention et qu'ensuite on travaillera sur le sujet.

Monsieur SENCE dit que les élus sont d'accord sur le principe mais que c'est précipité.

Monsieur CAUWEL partage l'avis de M. MENARD mais explique qu'il est compliqué de voir tous les appels à projets mais qu'il faut continuer dans le sens de ce que la communauté de communes a déjà lancé et il ne faut donc pas laisser passer cet appel à projet. Cette étude arrive très vite mais notre appel à projet ne sera peut-être pas retenu. Il ajoute, comme l'a souligné M. MENARD que, pour l'instant cela ne coûte rien mais qu'il est toujours possible de faire machine arrière si cela vient à coûter.

### **Point n° 2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur COTEL rappelle le contexte économique et financier

Monsieur MENARD, concernant la fiscalité locale, pensait que le taux était de 0,7% et non 0,9%. (taux en attente de précision).

Monsieur COTEL ajoute ensuite que concernant le départ des 9 communes, il faut s'attendre à ce que l'on doive reverser la somme d'environ 982.929,63€ à la CAB.

La parole est donnée à Madame CORDIER qui déroule le DOB.

### Charges de fonctionnement :

Madame CORDIER précise que les chiffres définitifs seront donnés plus tard par la trésorerie.

Monsieur MENARD précise que les 2 agents du Syndicat de la Noye, ont intégré la CCCOP début 2018 et ne doivent pas apparaître dans ce tableau de 2017. Il demande que cette ligne soit retirée. De plus ce sont des emplois aidés.

Monsieur DUGROSPREZ précise que l'un des emplois va être prorogé, puisque la personne s'occupe désormais de l'entretien de la halle des sports de Breteuil suite à la demande de mise à disposition pour 1 an de l'agent en place.

Lors de la réunion de bureau, Monsieur VAN VYNCKT précise qu'il avait demandé des strates par rapport à la population.

Monsieur COTEL répond que des strates seront présentées lors du budget puisqu'elles sont obligatoires. Madame CORDIER poursuit la lecture et précise que les ratios de CAF sont importants pour l'analyse financière.

Aucun commentaire n'est fait sur la CAF des budgets annexes.

### Ratios d'endettement et de capacité de désendettement 2016-2017 :

Madame CORDIER précise que la population citée représente la population avant le départ des 9 communes : population de 2017.

Monsieur SENCE ajoute que cela signifie que tout va augmenter en 2018.

Monsieur MENARD pense que la réalité n'est pas respectée car les chiffres sont ceux d'avant le départ des communes vers la CAB. Les ratios réels ne seront connus qu'en 2018.

Madame CORDIER précise que les ratios sont donc réels pour 2017. Etant une année de transition, cela n'est pas facile et qu'une évolution aura lieu pour 2018.

Monsieur VAN VYNCKT dit qu'il faut être prudents avec les ratios, car pour le CA 2018, il ne faut pas arriver à une ration de 8 ; Monsieur MENARD partage ce point de vue.

Monsieur COTEL ajoute que 2018 est une année particulière puisqu'il y a entre autres le financement du Très Haut Débit et beaucoup de dépenses. Ce qui va nous amener à nous poser beaucoup de questions.

Monsieur SENCE dit que cela prouve que la Communauté de communes fait des choses.

Monsieur COTEL ajoute que l'on peut faire face à nos investissements et qu'il n'est pas prévu de hausse des taux de fiscalité.

Monsieur MENARD ajoute que le Très Haut Débit est en partie compensé mais que d'autres dépenses vont sûrement se présenter et qu'il faut pouvoir faire face.

Monsieur VAN VYNCKT précise qu'il faut faire attention à la fiscalité par habitant car aujourd'hui il pense que l'on est supérieur.

Monsieur COTEL dit que par rapport au Plateau Picard, la CCOP est inférieure. Il ajoute que vont être faites des perspectives financières.

Monsieur MENARD appuie sur le fait d'être prudent car lorsqu'un emprunt est contracté, ceux sont les successeurs qui paient, qui récupèrent la charge financière.

Madame CORDIER pense qu'en tant que maire, tous les élus ici présents sont prudents et que si un engagement est pris, il le sera pour des investissements utiles et pérennes.

Monsieur GIRAULT lit enfin le texte sur l'avenir de la CCOP (Jusqu'en 2024) sur lequel des élus partagent le même avis. Les élus félicitent M. Girault pour cette rédaction.

Nicole CORDIER ajoute qu'il faut également mettre en valeur toutes les entreprises du territoire qui sont aussi des richesses.

### Détail des dépenses :

Monsieur GIRAULT explique que ces dépenses correspondent à des dépenses prévues qui sont aussi pour certaines à l'état de projet.

MSP : Des logements sont prévus à l'étage ainsi que le siège de la CCOP ; la somme inscrite correspond aux montants que l'on aura à payer jusqu'à la fin de l'année. Opération qui se fait en plusieurs phases donc il y aura un reliquat en 2019.

Musée : en 2021 est inscrit un projet de construction d'un agrandissement du musée.  
Tous ces chiffres correspondent à des projets.

PLU : La CCOP paie pour les documents d'urbanisme des communes mais le SIG passe en « informatique ». La fin est prévue en 2023.

Le PLUi : doit être mis en place cette année pour une durée de 5 ans. (120 000€ sur 5 ans)  
L'appel d'offres n'est pas encore lancé.

Piscine : De nombreuses difficultés sont rencontrées dues à la verrière qui doit être refaite (Montant initial des travaux : 660 000€HT)

Monsieur COTEL précise que des procédures sont toujours en cours suite aux nombreuses malfaçons constatées. (Mo...) Pour la verrière, le constructeur n'existe plus.

Monsieur MENARD demande si l'extension de la salle de remise en forme est prévue car il y a longtemps que l'on en parle.

Monsieur COTEL répond qu'il suit les chantiers avec M. DUGROSPREZ et qu'avec tous ces désordres, il semblerait judicieux d'attendre que l'on refasse la façade pour passer à l'extension. Des désordres en toiture ont également été constatés : des ferrures bougent.

Il faut penser à ne pas fermer la piscine longtemps car sinon il y aura des pertes d'exploitation.

Les 60.000€ inscrits sont les dépenses prévues chaque année, dans le cadre de la DSP. En 2020, 350.000€ sont inscrits en prévision des dépenses à venir.

Halles et terrains de sport : le chiffre de 2018 correspond à l'entretien et accessibilité des salles.

Pour 2020 est prévue la salle complémentaire pour tous les clubs.

Monsieur GERMAIN, ayant pouvoir de M. VENTRE, précise que M. VENTRE est contre l'inscription au budget de cette nouvelle salle de sport.

OM : Les nouveaux marchés de collectes vont sûrement nous obliger à changer les containers.

Monsieur le Président précise que le SMDO a aussi un marché de collecte. La compétence collecte peut lui être transférée. De plus, il nous faut réfléchir sur le type de collecte que l'on souhaitera mettre en place.

Une réunion, à ce sujet, se tiendra au SMDO, le 29 mars prochain.

Monsieur LOISEL précise qu'une lettre d'information relative aux déchèteries est envoyée à chaque commune.

Monsieur COTEL ajoute que le règlement appliqué aujourd'hui dans les déchèteries est celui qui est appliqué à l'est du département.

Il fera remonter le mauvais accueil des usagers dans les déchèteries. Cependant ; il faut aussi que les usagers fassent preuve de civisme.

Monsieur MENARD : plus on trie, plus on économise ? mais pour les habitants la facture ne baisse pas. Le personnel des déchèteries est parfois odieux et on assiste à de plus en plus de dépôts sauvages. C'est bien de nous dire de trier mais il n'y a pas de retour pour les habitants.

Cependant les efforts qui ont été faits n'ont pas été répercutés sur la redevance. Effectivement le coût baisse pour la collectivité mais pas pour les habitants. Comment expliquer aux gens que le tri est porteur d'économies ;

Monsieur SENCE propose à chacun d'aller voir sur internet, le règlement du SMDO. Tout est dit pour ne plus aller à la déchèterie !!

Monsieur COTEL fera remonter toutes ces informations au SMDO et propose de tenter de faire venir les responsables des déchèteries pour qu'ils entendent les réclamations. Il est d'accord avec les problèmes de communication rencontrés avec les gardiens des déchèteries.

M. GIRAULT précise que malgré la taxe prélevée, le budget est en déficit. (-213 000€)  
Monsieur COTEL ajoute que toutes les charges de personnel n'étaient pas prises dans ce budget.  
M. Menard souligne que le Président le savait et qu'aujourd'hui, il ne faut pas dire cela ; Cela n'explique pas totalement le budget.

Numérique : Pour le musée mais également pour acquérir diverses licences notamment pour l'urbanisme auxquels s'ajoutent des bornes internet publiques, le Tiers Lieu, financés par la Région et l'Europe et d'autres matériels informatiques (caméras pour l'Oasis et le Gite)).

Gites : Dépenses inscrites pour reprendre en charge l'investissement fait par l'OPAC. De façon à mieux gérer la répartition de l'investissement, pour les générations à venir.

Aides aux communes, petit patrimoine rural : Fonds de concours alloué pour les calvaires, les puits par exemple. Le règlement sera élaboré en commission finances (Rénovation du petit patrimoine rural)

Etudes et projets : Notamment sur l'eau et l'assainissement, en rapport avec nos nouvelles compétences. Etudes qui passent en fonctionnement. (Géolocalisation par exemple)  
C'est aussi en prévision d'autres études qui pourraient émerger des communes.

Aides pour le FISAC : Le dossier a été déposé en janvier. Cette démarche prévoit un financement pour les commerçants selon des projets déposés par les commerçants eux-mêmes ou les communes. Cette aide sera complémentaire.

Capital des emprunts : La dette augmente car nous avons recours à l'emprunt pour financer les travaux prévus cette année.

Divers investissements : Il s'agit de montants forfaitaires en prévision d'éventuels travaux.

Monsieur MENARD a une suggestion à formuler : dans le cadre du SPANC, la CCOP pourrai apporter une aide pour la réhabilitation des assainissements non collectifs qui serait un encouragement de la CCOP.

Madame CORDIER ajoute que dans ce cas, il faudrait aussi une aide pour le raccordement à l'assainissement collectif.

Monsieur POSTEL ajoute que la CCOP n'a pas la compétence de l'assainissement collectif. Attention, il faudra que l'on prenne une délibération avant 2020 pour ne pas prendre cette compétence.

Madame CORDIER pense qu'il ne peut y avoir deux poids deux mesures.

Monsieur CORNET précise que les communes de la vallée de la Celle, ont aidé les habitants par le biais d'une DUP. Aujourd'hui les communes n'ont plus la possibilité d'aider les habitants, par contre les EPCI le peuvent.

Monsieur COTEL pense que ce sujet doit être discuté et travaillé en commission et qu'il faut dans ce cas décider d'un nombre de réhabilitation et les modalités d'attribution.

Monsieur PYPE pense que l'on se doit d'être prudent au risque de faire plus de mécontents que de contents !!

Monsieur MENARD dit qu'il ne s'agit là que d'une suggestion.

### **L'assemblée communautaire a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire.**

Départ de M. MAASCHELEIN puis de MM. FONGUEUSE et SADAUNE

Monsieur COTEL ajoute que le budget sera présenté avec beaucoup de budgets annexes.  
Concernant les recettes, on restera prudents et il faudra bien gérer les dépenses de fonctionnement.

Pour les fouilles archéologiques du Parc de la Belle Assise, elles vont être faites en régie, ce qui permettra de diviser le coût initial par 2.

D'autre part, il est envisagé de recruter un technicien afin de suivre les chantiers.

Il revient ensuite sur les produits des services : quelques investissements produisent des recettes.

Monsieur VAN VYNCKT demande si les charges de personnel seront-elles aussi ramenées par habitant ?

Monsieur COTEL répond que cela est obligatoire.

Monsieur SENCE aimerait connaître la flotte automobile de la CCOP avec l'âge de chaque véhicule, le kilométrage et les agents qui possèdent un véhicule de service.

M.MENARD demande que l'on mette les autocollants CCOP sur les véhicules à la place de CCVBN.

Monsieur PUPIN demande si le montant qui doit être reversé à la CAB est définitif ? si la répartition est inscrite quelque part ? Il trouve regrettable d'être obligé de reverser autant ! La discussion n'est pas terminée.

Ensuite M. GIRAULT fait la présentation de la répartition (parité) des agents de la CCOP ; cette présentation est obligatoire.

Monsieur CAUWEL demande si la CCOP a son quota d'agents « handicapés ». (RQTH)

Il lui est répondu que nous avons 1 agent. (En fait la CCOP en a 2).

### **Point n°3 : Convention financière avec le SMOTHD**

Le SMOTHD a en charge la réalisation, en maîtrise d'ouvrage publique, d'un nouveau réseau d'initiative publique de communications électroniques « Oise Très Haut Débit » qui est appelé à couvrir l'ensemble des habitants de l'Oise.

Le nombre estimé de prises à réaliser sur le territoire de la CCOP est de **7241 pour l'année 2018**.

Il convient donc de signer une convention portant sur la réalisation de ces prises.

Aucune remarque n'a été formulée.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tous documents s'y rapportant

#### **Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **Point n° 4 : Convention financière avec ADEORUN**

Monsieur le Président propose de signer une convention de mandat avec ADEORUN, pour l'encaissement des recettes d'inscription sur leur site internet pour la course gallo-romaine, organisée avec l'ACP, le 15 septembre 2018.

- Tarifs d'inscription : 3€ pour les enfants de 6 à 13 ans ; 8€ pour les enfants de 14 à 16 ans ; 10€ pour les plus de 16 ans
- Commissions perçues par Adeorun sur toutes les ventes effectuées sur internet, de 0,81€ pour une inscription à 3€, 0,94€ pour une inscription à 8€, 0,99€ pour une inscription à 10€. Les ventes effectuées sur site ne porteront pas de commission et seront encaissées par notre régie

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tous documents s'y rapportant

#### **Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Point n° 5 : SITA OISE SA -Avenant n°3 au marché de collecte et de transport des déchets ménagers et assimilés - Papiers/Journaux lot n°2**

Le marché est arrivé à échéance le 31/12/2017, périodes de reconductions comprises. Il a été prolongé par avenant n°2 jusqu'au 03/06/2018.

La Communauté de Communes de Crèvecœur-le-Grand A16 Haute Vallée de la Celle (C.C.C) a attribué à la société SEPUR SAS à l'issue d'une procédure formalisée soumise aux dispositions des articles 33, 57 et 59 du code des marchés publics alors en vigueur, le marché public de collecte en porte à porte et de transport des déchets résiduels, des corps creux et des corps plats - lot 1.

La durée du marché a été fixée à 29 mois à compter du 04/01/2016. Le marché est renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois par reconduction expresse notifiée dans un délai d'au moins 3 mois avant la date d'échéance de la période en cours. La durée maximale du marché est fixée à 65 mois.

Le marché arrive à échéance en ce qui concerne sa durée initiale le 03/06/2018. Il a été reconduit pour une période de 12 mois à compter du 04/06/2018.

Par arrêté du Préfet en date du 21/11/2016, a été prononcée la fusion des communautés de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye (C.C.V.B.N) et de Crèvecœur -le Grand A16 Haute Vallée de la Celle (C.C.C) pour devenir la Communauté de Communes de l'Oise Picarde (C.C.O.P.) comprenant 61 communes.

Les communes de Crèvecœur-le-Grand, Auchy-la-Montagne, Francastel, Lachaussée-du-Bois-d'Ecu, Luchy, Maulers, Muidorge, Rotangy et Le Saulchoy ont été autorisées à se retirer de la C.C.O.P pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à compter du 01/01/2018.

Un avenant de cession partielle du marché sera conclu pour prendre acte du retrait des 9 communes de la CCOP et préciser les modalités techniques et financières du transfert partiel du marché

La C.C.O.P. souhaite prolonger à titre provisoire la durée d'exécution du marché pour les prestations relatives au marché pour la collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés – collecte sélective des déchets d'emballages et papiers/journaux/cartons lot n°2 de la C.C.V.B.N. afin de permettre à la C.C.O.P de lancer une nouvelle procédure à l'échelle de son nouveau territoire et d'assurer la continuité du service public jusqu'à l'attribution du marché à l'issue d'une nouvelle procédure qui sera lancée.

Le présent avenant prolonge pour une durée de 8 mois et 25 jours, par tacite reconduction, le marché de collecte et de transport des déchets ménagers et assimilés-collecte sélective des déchets d'emballages et papiers/journaux/cartons lot n°2.

L'échéance de l'exécution du marché est fixée au 28/02/2019.

La CAO a été consultée le 12 mars 2018 pour se prononcer sur ce projet d'avenant.

Aucune remarque n'a été formulée.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant

#### Résultat du vote :

- Suffrages exprimés : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Point n° 6 : SEPUR Avenant n°2 – Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés – OM résiduelles lot n°1**

Le marché est arrivé à échéance le 31/12/2017, périodes de reconductions comprises. Le marché a été prolongé par avenant n°1 pour une durée de 5 mois et 3 jours soit jusqu'au 03/06/2018.

La Communauté de Communes de Crèvecœur-le-Grand A16 Haute Vallée de la Celle a attribué à la société SEPUR SAS à l'issue d'une procédure formalisée soumise aux dispositions des articles 33, 57 et 59 du code des marchés publics alors en vigueur, le marché public de collecte en porte à porte et de transport des déchets résiduels, des corps creux et des corps plats - lot 1.

La durée du marché a été fixée à 29 mois à compter du 04/01/2016. Le marché est renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois par reconduction expresse notifiée dans un délai d'au moins 3 mois avant la date d'échéance de la période en cours. La durée maximale du marché est fixée à 65 mois.

Le marché arrive à échéance en ce qui concerne sa durée initiale le 03/06/2018. Il a été renouvelé pour une période de 12 mois à compter du 04/06/2018.

Par arrêté du Préfet en date du 21/11/2016, a été prononcée la fusion des communautés de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye (C.C.V.B.N) et de Crèvecœur le Grand A16 Haute Vallée de la Celle (C.C.C) pour devenir la Communauté de Communes de l'Oise Picarde (C.C.O.P.) comprenant 61 communes.

La C.C.O.P a repris tous les marchés et contrats conclus antérieurement.

Les communes de Crèvecœur-le-Grand, Auchy-la-Montagne, Francastel, Lachaussée-du-Bois-d'Ecu, Luchy, Maulers, Muidorge, Rotangy et Le Saulchoy ont été autorisées à se retirer de la C.C.O.P pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à compter du 01/01/2018.

Un avenant de cession partielle du marché sera conclu pour prendre acte du retrait des 9 communes de la CCOP et préciser les modalités techniques et financières du transfert partiel du marché

La C.C.O.P. souhaite prolonger à titre provisoire la durée d'exécution du marché pour les prestations relatives à la collecte et au transport des déchets ménagers et assimilés - ordures ménagères résiduelles lot n°1 de la C.C.V.B.N. afin de permettre à la C.C.O.P de lancer une nouvelle procédure à l'échelle de son nouveau territoire et d'assurer la continuité du service public jusqu'à l'attribution du marché à l'issue d'une nouvelle procédure qui sera lancée.

Le présent avenant prolonge pour une durée de 9 mois le marché de collecte et de transport des déchets ménagers et assimilés - ordures ménagères résiduelles lot n°1.

L'échéance de l'exécution du marché est donc fixée au 03/03/2019.

La CAO a été consultée le 12 mars 2018 pour se prononcer sur ce projet d'avenant.

Ce point n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point n° 7 : MINERIS -CCOP -CAB Avenant de cession partielle du marché-Transport et collecte en porte à porte des corps creux et plats ainsi que le verre**

Le présent avenant a pour objet de prendre acte de l'adhésion de 9 communes à l'Agglo du Beauvaisis et de préciser les modalités de facturation des prestations aux deux pouvoirs adjudicateurs (l'Oise picarde et l'Agglo du Beauvaisis).

Autrement dit, l'organisation des prestations effectuées par l'Entreprise reste inchangée.

D'un commun accord entre les parties, il est donc décidé que les collectes en porte-à-porte (ordures ménagères, corps creux/corps plats) pourront continuer à être effectuées à la suite sans qu'un vidage intermédiaire soit nécessaire pour isoler les tonnages entre 2 communes dont l'une serait adhérente à l'Oise picarde et l'autre à l'Agglo du Beauvaisis.

Une clé de répartition du forfait est calculée en fonction des tonnages constatés. La clé de répartition est la suivante :

- 22,50 % pour l'Oise picarde
- 77,50 % pour l'Agglo du Beauvaisis

Cette répartition sera réajustée lors du dernier trimestre de chaque année calendaire et pour l'année suivante par simple échange de courrier.

La même clé de répartition sera utilisée afin de ventiler les tonnages entre les 2 collectivités dans le cadre de la prise en compte des coûts de traitement.

L'avenant n'induit aucune incidence financière.

**Le présent avenant prend effet à compter du 1er janvier 2018**, date effective de l'intégration des communes à l'Agglo du Beauvaisis.

Toutes les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires avec les dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

La CAO a été consultée le 12 mars 2018 pour se prononcer sur ce projet d'avenant.

Aucun commentaire n'a été formulé.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant

#### **Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 45
- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Point n° 8 : Demande de subvention au Département – Centre aquatique- Demande de subvention pour la rénovation par le remplacement des ampoules existantes par des ampoules à led**

Dans un souci d'économie, il est souhaitable de rénover par le remplacement des ampoules existantes à la piscine, par des ampoules à led.

Le montant estimé des travaux s'élève à 20.647€ HT ;

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du conseil Départemental.

Ce point n'a suscité aucun commentaire.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de Conseil Départemental
- **A SIGNER** tous les documents afférents à cette demande de subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander une dérogation pour intervenir, après accord du financeur, dans le site cité ci-dessus ;

#### **Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Point n° 9 : DETR 2018 -Rampe d'accessibilité gymnase de Froissy**

Dans le programme de remise aux normes pour l'accessibilité, il est obligatoire d'implanter une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, au gymnase de Froissy.

Le montant des travaux s'élève à 3.624,75€ HT.

Il est alors proposé au conseil de demander une subvention d'Etat au titre de la DETR.

Aucun commentaire n'a été formulé.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR
- **A SIGNER** tous les documents afférents à cette demande de subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander une dérogation pour intervenir, après accord du financeur, dans le site cité ci-dessus ;

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point n° 10 : DSIL – Mise en place de caméras à l'Abbaye et au château de la Butte**

Pour assurer la sécurité sur les sites de l'Abbaye et du Château de la Butte, il convient d'installer des caméras de vidéo-surveillance.

Le montant des travaux s'élève à 11.661,23€ HT.

Il est possible de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Ce point n'a pas occasionné de remarque particulière.

Après avoir délibéré, l'assemblée communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL
- **A SIGNER** tous les documents afférents à cette demande de subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander une dérogation pour intervenir, après accord du financeur, dans les sites énoncés ci-dessus ;

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point n° 11 : Permis de construire modificatif pour les travaux de l'Abbaye**

Il est proposé d'accorder l'autorisation à Monsieur le Président pour déposer un permis de construire modificatif n° 2 pour les travaux de l'Abbaye de Breteuil, la précédente demande ayant dû être précisée.

Monsieur COTEL précise que ce permis est demandé dans le but de diminuer les coûts du fait que certains travaux ne seront pas réalisés (par exemple, le déplacement du perron).

Les membres de l'assemblée n'ont émis aucun commentaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à déposer un nouveau permis de construire modificatif pour les travaux de l'Abbaye.

**Résultat du vote :**

- Suffrages exprimés : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Point n° 12 : Points d'information**

Madame SABBAGH invite l'assemblée à assister au concert de l'école de musique, qui aura lieu ce samedi en l'église de Froissy à 18h.

La séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance :

M.DUFRESNES Dominique